

La transparence dans l'administration, c'est complètement flou

Écolo veut donner plus de pouvoir à la Commission d'accès aux documents administratifs. Mais selon les Verts, MR et cdH freinent des 4 fers.

• **Martial DUMONT**

L'Article 32 de la Constitution garantit l'accès du citoyen aux documents administratifs. Et, depuis 1995, chaque niveau de pouvoir en Belgique est tenu d'en assurer la publicité. Tout le monde a donc théoriquement le droit de demander la composition d'un cabinet de bourgmestre, de ministre où encore les rémunérations de mandataires dans les organes de gestion d'une intercommunale.

Si l'administration renâcle, le demandeur a la possibilité d'introduire un recours auprès de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Problème : son avis est... consultatif et non contrai-

gnant. En clair, si l'administration refuse de vous fournir les informations que vous demandez, elle pourra continuer à le faire même si vous saisissez la CADA. Vous reste alors une seule possibilité : saisir le conseil d'État.

Manœuvres dilatoires ?

L'affaire Publifin a montré combien il est effectivement compliqué d'obtenir des documents pourtant publics. Cédric Halin, à l'origine des révélations sur le scandale des comités de secteur, le sait bien lui qui a dû se battre pendant des mois pour qu'on lui ouvre un peu la porte de l'intercommunale pour vérifier certaines infos.

Du coup, Écolo a déposé un texte qui sera discuté au Parlement wallon ce mardi. Le décret vise à donner plus de pouvoir à la CADA et transforme la Commission en une véritable commission de recours, dotée d'un véritable pouvoir de réformation. Elle disposera d'un pouvoir d'appréciation autonome en la matière, et sera in fine chargée de prendre une décision qui se substituera à celle de l'autorité

initialement saisie.

Le député Stéphane Hazée, à l'origine du décret (qui sera soutenu moyennant amendements par le PS et le PTB), espère que son texte passera la rampe. Mais il a de gros doutes. Parce que, dit-il, la ministre en charge de l'Administration publique, la cdH Alda Greoli estime que ce texte fait doublon avec un avant-projet de décret qu'elle prépare sur la question... mais qui traîne à venir. Avant-projet qui s'inspire par ailleurs d'un autre texte préparé in illo tempore par le ministre socialiste Christophe Lacroix.

Tout dit Hazée, est fait au gouvernement pour freiner sur le sujet. La preuve : l'avant-projet de décret a été envoyé au Conseil d'État pour encore gagner un peu de temps.

« Que le cdH et le MR utilise des manœuvres dilatoires pour ne pas avancer sur la transparence est intolérable. Et d'autant moins compréhensible qu'un texte similaire a été voté à la Fédération Wallonie-Bruxelles... avec l'assentiment du cdH. La position d'Alda Greoli est assez schizophrénique », conclut le député Écolo. ■

Tous « engagés »

Le décret qui sera présenté ce mardi est aussi la suite d'une promesse qui avait été faite par tous les partis, il y a un an, lors d'une émission *À votre avis* sur la RTBF.

En février 2018, cdH, PS, MR et Écolo s'étaient engagés auprès des responsables de Transparencia (qui milite pour plus de transparence dans le monde politique et l'administration) à élaborer rapidement un texte qui renforcerait les pouvoirs de la CADA et ainsi forcer l'administration à ouvrir ses portes et ses placards au public. « Ne pas voter le pouvoir décisionnel de la CADA revient à vouloir laisser aux autorités publiques la possibilité de choisir, en toute connaissance de cause, l'illégalité plutôt que le respect des règles légales et constitutionnelles de transparence », estime Christophe Van Gheluwe du site Cumuleo. « Les groupes parlementaires qui s'opposent à ces amendements montreront, sans ambiguïté, leur refus de l'effectivité de la transparence en Région wallonne. »

M. Dum.